

# Le pays de Liffré crée trois maisons intercommunales dans les communes les moins dotées

Publié le 14/11/2011

Finances - Commande publique | Organisation territoriale - Elus

Ille-et-Vilaine (35)

Plutôt que se doter d'un siège administratif, les élus de la communauté de communes du Pays de Liffré en Ille-et-Vilaine ont choisi d'investir un budget à peu près comparable dans trois maisons intercommunales, implantées dans les communes les moins équipées et les plus éloignées, en particulier pour y accueillir des services de proximité.

En début du nouveau mandat en 2008, les élus ont réfléchi à la construction d'un siège pour la communauté de communes (5 communes, 15.000 habitants), ainsi que d'une nouvelle crèche et d'une école de musique qui était à l'étroit dans ses locaux. A l'occasion de la question du choix de l'implantation de cet équipement, s'est ouvert un débat entre les élus communautaires sur la solidarité et les équilibres au sein du territoire intercommunal. "A la suite de cette concertation, nous avons choisi de maintenir notre administration dans des locaux existant loués. La ville centre de Liffré (7.000 habitants) accueille en effet déjà plus de 50% de la population et concentre la plupart des services (piscine, centre culturel...). Au lieu d'attirer les habitants vers la ville centre, nous avons fait le choix de limiter les déplacements et de ramener la vie dans les communes en périphérie en investissant dans les communes les plus éloignées et les moins dotées", résume Loïg Chesnais-Girard, le président de la communauté de communes. A l'unanimité, les élus communautaires ont décidé de répartir le budget initialement prévu pour le siège de l'administration intercommunale (1,5 million d'euros), entre les trois plus petites communes (Dourdain, Chasné-sur-Illet et Ercé près Liffré) en les équipant de maisons intercommunales pour y apporter les services qui y manquaient (mini-crèche, écoles de musique...). Pour expliquer le projet aux populations, la communauté a publié un article dans le magazine communautaire, mis en ligne un autre sur son site et organisé des réunions avec l'ensemble des élus du conseil municipal à Dourdain, puis avec la population.

## Des bâtiments mutualisés au service des populations

La construction de trois maisons intercommunales a été votée à l'unanimité avec trois engagements : "Le premier était de commencer par équiper la plus petite commune, celle qui dispose du minimum de services ; le second de lancer les deux autres chantiers avant la fin du mandat ; le troisième de ne pas équiper de maisons intercommunales les deux plus importantes communes (La Bouëxière et Liffré). Depuis, le reproche traditionnel du 'tout pour la ville centre !' a pratiquement disparu ", souligne le président de la communauté de communes.

La première maison intercommunale, inaugurée en octobre 2011 à Dourdain, rassemble sur 500 m2

une salle multi-activités, une micro-crèche qui accueille dix enfants et des espaces susceptibles d'accueillir alternativement des cours de l'école intercommunale de musique, des animations pour les anciens et des séances d'espaces jeux pour la petite enfance, animations proposées par du personnel du centre intercommunal d'action sociale créé en 2009 ainsi que quelques permanences pour les services de la communauté de communes (recherche d'emploi, assainissement non-collectif, office des sports). "Le concept, explique le président, c'est un bâtiment mutualisé construit dans les territoires au service des populations." Annoncé début 2009, ce chantier s'est achevé pour un coût total de 815.000 euros.

Pour les trois maisons, il a été convenu que les communes fourniraient le terrain à la communauté, mis à disposition sous forme d'un bail emphytéotique. En retour, elles peuvent utiliser les salles libres en dehors des activités communautaires pour leurs propres activités. Parallèlement, les communes s'engagent à gérer les fluides de ces bâtiments construits BBC (eau, électricité, chauffage et le ménage).

## **De nouveaux enjeux pris en compte très en amont**

"L'opération, conclut le président de la communauté de communes, a été réalisée en faisant l'économie de locaux prestigieux pour la structure. Mais notre nouvelle génération d'élus a conscience de ces enjeux. Quand je vais à la communauté de communes, je me passe de bureau ! J'utilise les salles de réunion disponibles et c'est suffisant. D'ailleurs, comment faire autrement alors que nous demandons aux agents de faire en permanence des efforts..."

S'il devait conseiller des élus d'autres collectivités tentés par ce type de démarche, il leur glisserait volontiers quelques recommandations à l'oreille : par exemple, limiter les mètres carrés pour inciter à la mutualisation des services et éviter la privatisation à un usage particulier, associer très en amont les utilisateurs finaux et les partenaires institutionnels ; enfin, anticiper la multiplicité des usages dans la rédaction du cahier des charges...

Michel Léon / Titres & chapos, pour la rubrique Expériences des sites [www.mairieconseils.net](http://www.mairieconseils.net)  
et [www.localtis.info](http://www.localtis.info)

### **Contacts**

#### **Communauté de commune du Pays de Liffré**

24, rue La Fontaine  
35340 Liffré

Tél. : 02 99 68 31 31

Fax : 02 22 44 73 66

Courriel : [contact@pays-liffre.fr](mailto:contact@pays-liffre.fr)

Nombre d'habitants : 35000

Nombre de communes : 17

Nom de la commune la plus peuplée : Liffré (7164 hab.)

**Loïg Chesnais-Girard**

président

[contact@pays-liffre.fr](mailto:contact@pays-liffre.fr)

